

3.6

Avis d'audiences

3.6 AVIS D'AUDIENCES

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Michel Guertin, expert en sinistre Certificat n° 115733	2008-04-01(E)	M ^o Patrick de Niverville, président M ^{me} Éleine Savard, expert en sinistre, membre M. Richard Legault, expert en sinistre, membre	28 janvier 2010 (9h00)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	1 chef pour avoir manqué de modération, d'objectivité et de dignité (<i>article 6 du Code de déontologie des experts en sinistre</i>); 1 chef pour avoir manqué de compétence et de professionnalisme (<i>article 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers</i>)	Audition des représentations sur sanction
Soimon Rimock, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages Certificat n° 128835	2009-11-01(C)	Me Patrick de Niverville, président M. Benoit Ménard, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages, membre Mme Francine Normandin, C.d'A.Ass., courtier en	28 janvier 2010 (9h30)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	1 chef pour avoir fait défaut de recueillir les renseignements nécessaires lui permettant d'identifier les besoins de l'assuré (<i>article 27 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers</i>); 2 chefs pour avoir fait défaut, avant la conclusion d'un contrat d'assurance, de décrire le produit proposé au client en relation avec les besoins identifiés et de lui préciser la nature de la garantie offerte (<i>article 28 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers</i>);	Audition de la plainte

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
		assurance de dommages, membre			<p>2 chefs pour avoir fait défaut d'agir en conseiller consciencieux (<i>article 37(6) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>1 chef pour avoir exercé ses activités de façon négligente (<i>article 37(1) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>1 chef pour avoir fait défaut de prendre les moyens requis pour que la garantie offerte réponde aux besoins du client (<i>article 39 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers</i>);</p> <p>1 chef pour avoir fait défaut de donner suite, dans les plus brefs délais, aux instructions d'un client ou de le prévenir de l'impossibilité de s'y conformer (<i>article 26 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>1 chef pour avoir fait des représentations fausses, trompeuses ou susceptibles d'induire en erreur (<i>article 15 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>1 chef pour avoir eu une tenue de dossier non conforme à la réglementation (<i>article 21 du Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome (Règlement n° 9)</i>).</p>	

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Alex Grecoff 115364	(CD00-0774)	Jean-Marc Clément, président Marc Binette Bernard Gilles Lacroix, A.V.C.	6 janvier 2010 à 9h30 7 janvier 2010 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, Bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Effectuer une opération sans l'autorisation du client. Appropriation de fonds pour fins personnelles ou / non-paiement des sommes perçues à une institution financière. Défaut d'exercer ses activités avec intégrité, honnêteté, loyauté, compétence, professionnalisme, bonne foi et équité.	Audition sur culpabilité
Norman Burns 105595	(CD00-0731)	François Folot, président Bernard Meloche Robert Chamberland, A.V.A.	8 janvier 2010 à 9h30	À venir Trois-Rivières	Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents. Appropriation de fonds pour fins personnelles ou/ non-paiement à l'assureur des sommes perçues. Défaut de respecter les obligations à l'égard de l'analyse des besoins financiers.	Audition sur sanction
Marc-André Trottier 133307	(CD00-0678)	François Folot, président Gisèle Balthazard, A.V.A. Robert Archambault, A.V.A.	11 janvier 2010 à 9h30	Commission des lésions professionnelles 500, boul. René-Lévesque Ouest, 18 ^e étage, Montréal (Québec) H2Z 1W7	Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents. Défaut de respecter les obligations à l'égard de l'analyse des besoins financiers.	Poursuite aud. sanction

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
William Abbey 100007	(CD00-0750)	Janine Kean, président Michel Gendron Robert Archambault, A.V.A.	11 janvier 2010 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères.	Audition sur culpabilité
			12 janvier 2010 à 9h30		Avoir témoigné de la signature d'un assuré hors de sa présence et/ou avoir déclaré faussement avoir agi comme agent souscripteur. Défaut d'exercer ses activités avec intégrité, honnêteté, loyauté, compétence et professionnalisme. Ne pas chercher à avoir une connaissance complète des faits. Assurer la confidentialité des renseignements.	
Nathalie Robin 172371	(CD00-0782)	François Folot, président François Faucher Clément Hudon	12 janvier 2010 à 9h00	Cour fédérale 300, boul. Jean Lesage, 5 ^e étage, Québec (Québec) G1K 8K6	Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents.	Audition sur culpabilité
Pierre Plamondon 127199	(CD00-0767)	Sylvain Généreux, président Claude Trudel, A.V.A. Louis L'Espérance, A.V.C.	13 janvier 2010 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec)	Avoir témoigné de la signature d'un assuré hors de sa présence et/ou avoir déclaré faussement avoir agi comme agent souscripteur.	Audition sur culpabilité
			14 janvier 2010 à 9h30		Défaut de fournir aux assureurs les renseignements d'usage et/ou fournir de faux renseignements.	

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
				H2X 4B8	Défaut de compléter le préavis de remplacement et/ou de le remettre (types de produits différents).	
Normand Bouchard 104224	(CD00-0650)	François Folot, président Pierre Décarie Alain Côté, A.V.C.	14 janvier 2010 à 9h30	À venir Montréal	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères. Appropriation de fonds pour fins personnelles ou/ non-paiement à l'assureur des sommes perçues. Ne pas chercher à avoir une connaissance complète des faits.	Audition sur sanction
Marcel Baillargeon 101004	(CD00-0777)	François Folot, président Shirtaz Dhanji, A.V.A. Marc Binette	18 janvier 2010 à 9h30 19 janvier 2010 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Avoir témoigné de la signature d'un assuré hors de sa présence et/ou avoir déclaré faussement avoir agi comme agent souscripteur. Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères. Défaut de respecter les obligations à l'égard de l'analyse des besoins financiers.	Audition sur culpabilité
Robert Carrier 106166	(CD00-0723)	François Folot, président André Noreau Pierre Masson, A.V.A.	20 janvier 2010 à 9h00 21 janvier 2010 à 9h30 22 janvier 2010 à 9h30	Cour fédérale 300, boul. Jean Lesage, 5 ^e étage, Québec (Québec) G1K 8K6	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères. Défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client.	Poursuite - aud. culp

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Joseph Jekkel 117071	(CD00-0771)	Sylvain Généreux, président	20 janvier 2010 à 9h30 21 janvier 2010 à 9h30 22 janvier 2010 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Exercer des activités dans des disciplines sans détenir le certificat requis.	Audition sur culpabilité
Armando Odorico 125222	(CD00-0726)	François Folot, président Marie Guédo Louise Bordeleau	26 janvier 2010 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Appropriation de fonds pour fins personnelles ou/ non-paiement à l'assureur des sommes perçues.	Audition sur sanction
Theodore Tsoukatos 153396	(CD00-0768)	François Folot, président	27 janvier 2010 à 9h30 28 janvier 2010 à 9h30 29 janvier 2010 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Exercer des activités dans des disciplines sans détenir le certificat requis.	Audition sur culpabilité